

GARANTIE DE MATERIEL

Merci d'avoir fait l'acquisition de ce matériel IPTC .Celui ci a été fabriqué avec le plus grand soin, vous bénéficiez de la garantie IPTC pendant un délai de 12 mois suivant la date d'achat ; Réparation gratuite et main d'œuvre sur notre site de Boulogne.

IPTC Opérateur téléphonique voip – 15 av Mozart 75016 Paris France

Le bénéfice de cette garantie suppose que le matériel ait été utilisé conformément à son mode d'emploi, et à sa destination, elle sera accordée sur communication du ticket de caisse ou de la facture d'achat indiquant la date de l'achat et la nature du matériel.

Aucune garantie ne sera due dans les cas suivants :

- Modification et ou altération des documents
- Intervention sur le matériel effectué par une personne non-agréé
- Dommage provoqué par une cause extérieure et notamment par foudre, incendie, dégât des eaux ou négligence
- La modification ou l'adaptation du matériel pour le mettre aux normes d'émission ou de raccordement à un réseau local différent du pays pour lequel il a été conçu et programmé, n'est pas du ressort de la garantie.
- Plus généralement en cas de problème avec un autre matériel IP.T.C , nous vous recommandons d'étudier au préalable attentivement la notice d'emploi avant de contacter notre service après vente.
- SAV IPTC – 15 av Mozart 75016 Paris France – tél : 01 43 59 90 13 (en cas de retour u matériel pour réparation, celui-ci doit être conditionné dans son emballage, et carton de protection, les frais de port étant à la charge du consommateur)

Vos coordonnées à renvoyer à l'adresse ci-dessous pour validation de votre garantie, dès réception de votre matériel

Nom.....Prénom.....

N°.....CP.....Ville.....

Tel.....Mobile.....Mail.....

Matériel acheté.....date d'achat.....

Nom de la société.....